La vie économique en quelques lignes

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **35 (1955)**

Heft 6

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

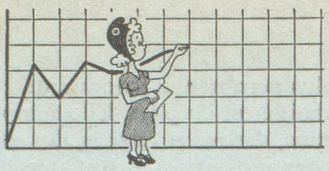

LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS **157 décrets-lois.** — Les pouvoirs spéciaux expirant le 30 mai, le Gouvernement s'est empressé de promulguer avant cette date fatidique toute une série de décrets. On a dénombré au moins 157 textes, dont certains traitent de plusieurs matières. Une véritable avalanche! Que nous sommes loin de l'époque où, il y a deux cents ans, le marquis d'Argenson disait : « Pour gouverner mieux, il faudrait gouverner moins. »

En dehors des décrets-programmes, dont il est question ci-dessous, les autres textes qui touchent un peu à tout sont répartis en trois titres. Le premier comporte la législation sur la construction et l'habitat rural et urbain. Dans le deuxième titre figurent les décrets ayant trait au travail, à la sécurité sociale et à la lutte contre l'alcoolisme. Le troisième titre comprend des mesures destinées à favoriser l'expansion économique et l'augmentation du revenu national.

INVESTISSEMENTS **1.200 milliards d'ici 1957.** — Pour faciliter l'exécution du deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957), le Gouvernement a pris dix décrets-programmes qui mettent à la disposition des services les moyens indispensables à la réalisation des objectifs retenus. Ces décrets fixent le montant des investissements pour la période 1954-1957, et non plus seulement pour une année, comme c'était généralement le cas jusqu'ici. Le principe de l'annualité budgétaire est en effet mal adapté aux exigences des dépenses d'investissements qui s'étendent habituellement sur plusieurs années. La continuité des chantiers sera assurée de cette manière, ce qui contribuera au maintien de la stabilité de l'activité économique.

Sans couvrir la totalité de l'effort d'investissement des pouvoirs publics dans le cadre du deuxième plan, les décrets-programmes prévoient, d'ici 1957, des crédits pour un montant de 1.200 milliards de francs. Ce total comprend notamment 47 milliards pour l'énergie atomique, 619 milliards pour l'énergie électrique, 100 milliards pour les télécommunications, 40 milliards pour la construction navale, 134 milliards pour l'agriculture, 203 milliards pour les territoires et départements d'outre-mer et 55 milliards pour l'équipement sanitaire, social et scolaire, ainsi que pour la recherche scientifique. Ce sont des autorisations d'engager les dépenses. Il restera à trouver les ressources nécessaires.

S. N. C. F. **Nouveau déficit.** — Le rapport sur la gestion 1954 fait ressortir une nouvelle aggravation du déficit d'exploitation, qui atteint 63,5 milliards, contre 47,4 milliards en 1953. Pourtant la situation technique des chemins de fer s'est améliorée. Les effectifs ont été diminués en cours d'exercice de près de 15.000 unités. Le rendement par agent a atteint le chiffre record de 81,3 unités-trafic par heure de travail, contre 59 en 1946. Le rapport considère que l'établissement de l'équilibre financier n'est pas concevable sans un assainissement du marché des transports, qui seul pourrait mettre fin à la détérioration de la situation relative des chemins de fer dans l'ensemble des moyens de transport.

U. E. P. **Nouvel excédent.** — Pour le huitième mois consécutif, les comptes de la France à l'Union européenne de paiements se sont soldés, pour le mois de mai, par un excédent qui ne s'élève toutefois qu'à 8,2 millions de dollars, contre 10,8 millions en avril. Ce montant a été de nouveau remboursé à la France par l'U. E. P. dans sa totalité, en dollars, par prélèvement sur les versements en or effectués par la France avant le 30 juin 1954 au-delà de son quota. Au total, 87,1 millions de dollars ont été remboursés ainsi à la France.

POLITIQUE SOCIALE **Procédure de médiation.** — Le règlement d'administration publique pour l'application de la nouvelle procédure de médiation vient de paraître. Cette procédure a été instituée récemment par le Gouvernement pour compléter la procédure de conciliation existant depuis 1950. Destinée à favoriser la conclusion des conventions collectives et des accords en matière de salaires, la nouvelle procédure n'est applicable qu'aux questions de salaires. Son mécanisme est fort simple : un médiateur, après avoir étudié le différend et la situation qui l'a provoqué, rédige une recommandation motivée. Celle-ci n'est pas obligatoire pour les parties, en quoi la médiation se distingue de l'arbitrage dont personne actuellement ne veut. En cas de désaccord, la recommandation peut être rendue publique par le ministre. Elle ne comporte, par conséquent, qu'une sanction morale. La souplesse de la nouvelle procédure constitue peut-être sa meilleure chance d'aboutir à des résultats concrets et de contribuer ainsi au maintien de la paix sociale.

GRAPHIQUES DU COM

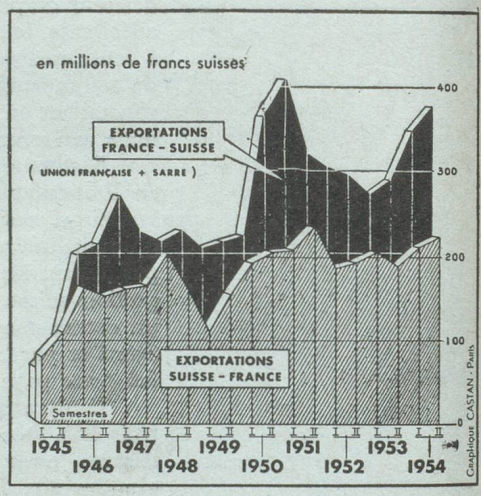

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon	*16 juin*	2610	*12 mai*	2530	*16 juin*	2750
Cours fr. s. marché parallèle	*16 juin*	85,25	*12 mai*	86,25	*16 juin*	85
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	*10 juin*	349	*6 mai*	402	*18 juin*	222
Ind. prod. ind. (1938 = 100)	*avril*	169	*mars*	171	*avril*	157
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	*mars*	192	*février*	191	*mars*	182
Ind. prix de gros (1949 = 100)	*mai*	137,0	*avril*	134,8	*mai*	138,9
Ind. prix. consomm. familiale (1949 = 100)	*mai*	145,6	*avril*	144,8	*mai*	144,2
Transports commerc. (mio. t.)	*mars*	16,4	*février*	14,7	*mars*	14,3
Voyageurs (millions)	*mars*	43,7	*février*	38,6	*mars*	43,2
Ind. vol. import. (1938 = 100)	*avril*	161	*mars*	150	*avril*	145
Ind. vol. export. (1938 = 100)	*avril*	248	*mars*	229	*avril*	206
Solde mensuel à l'U. E. P. (millions $)	*mai*	+ 8,2	*avril*	+ 10,9	*mai*	— 1,8

EN QUELQUES LIGNES

SUISSE

LE FAIT DU MOIS

Commerce franco-suisse. — Les résultats du commerce franco-suisse au mois de mai fait apparaître une nouvelle progression des exportations françaises et surtout du solde actif pour la France de sa balance commerciale; celui-ci atteint, en effet, un chiffre record qui n'a été dépassé qu'en novembre 1950 et en février 1951 : 40,9 millions de francs suisses; tandis que les exportations françaises vers la Suisse dépassent depuis trois mois tous les chiffres enregistrés jusqu'alors.

Les cinq premiers mois de 1955 accusent les chiffres suivants : exportations françaises vers la Suisse : 345,2 millions de francs suisses, contre 288,0 en 1954; exportations suisses vers la France : 165,1 contre 164,5 en 1954; balance commerciale : 180,1 millions contre 113,5 en 1954.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Augmentation par rapport à 1954. — Si les importations du mois de mai ont légèrement diminué par rapport au mois d'avril, elles font apparaître, avec 509 millions de francs suisses, une plus-value de 34 millions par rapport à celles de mai 1954. Quant aux exportations, elles sont en constante augmentation et atteignent 444 millions, c'est-à-dire 25 millions de plus qu'en 1954.

MERCE FRANCO-SUISSE

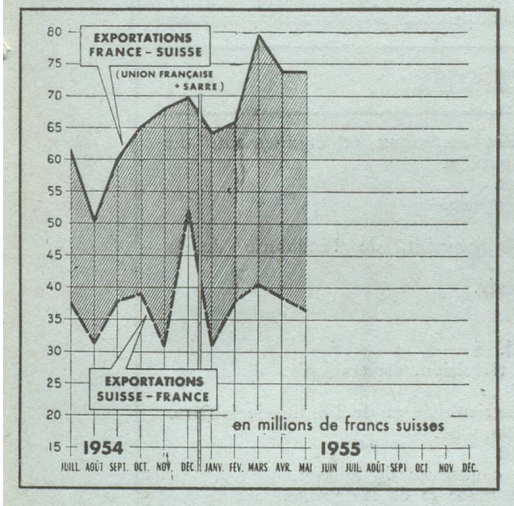

DOUANES

Accord tarifaire avec les U. S. A. — Pour compenser les mesures prises récemment à l'égard des importations de produits horlogers suisses, les U. S. A. ont consenti à la Suisse des réductions tarifaires sur une série de produits. Ces réductions entreront en vigueur le 11 juillet prochain.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s.	*18 juin*	28,50	*13 mai*	28,50	*18 juin*	31,75
Cours billet 100 fr. s.	*18 juin*	1,15	*13 mai*	1,14 3/4	*18 juin*	1,17½
Ind. gén. actions	*mai*	419	*avril*	426	*mai*	356
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	*1er trim. 1955*	131	*4e trim. 1954*	132	*1er trim. 1954*	125
Ind. prix de gros (1939 = 100)	*mai*	214,4	*avril*	214,5	*mai*	214,3
Coût de la vie (1939 = 100)	*mai*	172,3	*avril*	171,7	*mai*	170,1
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100)	*1er trim. 1955*	115,4	*4e trim. 1954*	113,9	*1er trim. 1954*	115,6
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	*avril*	1,8	*mars*	1,9	*avril*	1,6
Voyageurs (millions)	*avril*	18,4	*mars*	16,9	*avril*	17,5
Ind. import. (1938 = 100)	*mai*	164	*avril*	171	*mai*	149
Ind. export. (1938 = 100)	*mai*	162	*avril*	163	*mai*	146
Solde mensuel à l'U. E. P. (millions $)	*mai*	— 16,8	*avril*	— 9,9	*mai*	+ 4,6

PORT DE MARSEILLE

Comité franco-suisse. — Alors qu'il ne s'était pas réuni depuis quatre ans, le Comité permanent franco-suisse du port de Marseille a siégé à Genève. Il a fait l'inventaire des problèmes qui seraient à résoudre prochainement pour accroître le trafic suisse par le port de Marseille, en particulier pour les céréales.

ÉCONOMIE DE GUERRE

Adoption du projet de loi. — Le Conseil national a adopté à l'unanimité le projet de loi sur la défense nationale économique que nous avons commenté dans notre dernière Revue.

U. E. P.

Problèmes posés par la participation suisse. — Le solde de la Suisse à l'U. E. P. accuse en mai un passif de 73,5 millions de francs suisses, contre 43,2 en avril.

Le Conseil national a autorisé le Conseil fédéral à prolonger d'un an la participation de la Suisse à l'U. E. P. et à adhérer au « Fonds européen » dont on envisage la création (voir l'article de M. Wolff relatif à l'avenir de l'U. E. P.).

RECHERCHES NUCLÉAIRES

Accord entre le C. E. R. N. et le Conseil fédéral. — Un accord a été signé, à Genève, entre le Conseil fédéral et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, entreprise menée en commun par 12 pays européens qui entendent contribuer, par une action collective, au progrès de la science pure dans le domaine de la physique nucléaire. Cet accord était le dernier acte des manifestations destinées à marquer l'installation du centre européen de recherches nucléaires sur sol suisse; il doit encore être soumis à l'approbation des Chambres fédérales.

TOURISME

Assemblée de l'Office central suisse du tourisme. — Dans le rapport d'activité de l'Office central suisse du tourisme, il est intéressant de souligner :

— que le capital investi dans l'industrie hôtelière suisse représente plus de 2 milliards de francs pour 6.650 hôtels, pensions, sanatoriums, cliniques, disposant au total de 182.500 lits;

— que l'an dernier, la durée moyenne des séjours dans les hôtels et pensions a été pour les étrangers de 2,95 jours et pour les touristes suisses de 3,75 jours;

— que pour la publicité, l'O. C. S. T. a distribué 6,5 millions de brochures et prospectus divers.

COUT DE LA VI

Augmentation en mai. — A fin mai 1955, l'indice suisse du coût de la vie s'inscrivait à 172,3 contre 171,7 à la fin du mois précédent. L'augmentation est de 0,3 % par rapport à la fin du mois précédent; elle est due en particulier à la hausse des loyers. L'indice des prix de gros s'est stabilisé au même niveau qu'à la fin du mois précédent.

HOTELLERIE

Modernisation d'hôtels. — Des efforts sont en cours pour mettre sur pied, sur des bases privées, une vaste œuvre de rénovation d'hôtels, pour laquelle on envisage une collaboration de l'hôtellerie, des banques et autres branches économiques qui ont intérêts à de telles rénovations. A cet effet, on envisage la création d'un fonds de garantie pour risques d'intérêt, d'une valeur d'environ 50 millions de francs.